

vers le Nord pour faire des travaux d'exploration minérale. Nous avons entendu parler des richesses qui s'y trouvent. Il était logique qu'on se dirige dans ce sens. Pour ce qui est de la planification du gouvernement, on a fait trop peu et trop tard.

Dans son discours aujourd'hui le ministre a dit être convaincu qu'avec l'adoption de la mesure à l'étude nous aurons tous les instruments requis pour faire une planification à fins multiples et une mise en valeur rationnelle de nos ressources en eau. Je ne suis pas d'accord. Je suis convaincu que cela ne s'applique pas au problème qui nous attend dans le Nord. A mon avis, l'adoption d'une loi sur les eaux ne résoudra pas une foule de problèmes. Pourtant, le ministre a dit qu'on résoudrait tous ces problèmes et qu'il pouvait garantir la qualité de nos eaux dans le Nord. Je l'espère sûrement, mais il me semble que nous n'avons pas tenu compte d'un certain nombre de choses.

J'ai reçu un certain nombre d'articles scientifiques sur la région arctique. Je ne vais certes pas en citer de longs extraits. Cependant j'en ai choisi un, aujourd'hui, qui est très intéressant. Je conseille aux députés qui n'en ont pas un exemplaire d'en obtenir un. Il s'agit d'une petite brochure sans doute tirée d'un ouvrage plus important. Elle s'intitule: *A Look at the Future of Hazardous Contamination of the Circumpolar Environment*. L'auteur est un certain M. Kingsley Kay, D. Ph. d'Ottawa. Cette brochure formule plusieurs problèmes qui, je le crois, permettraient aux députés de mieux comprendre certains de nos problèmes concernant la gestion de nos ressources en eau.

Il ne donne pas des milliers de détails, mais il expose plusieurs problèmes. Par exemple, il parle de l'exploitation des mines qui pénètre dans la région arctique. Peut-être devrais-je en lire un passage, car il explique la situation beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Il ne comporte aucune critique des projets miniers, mais signale par exemple les problèmes de contamination que les résidus peuvent poser à l'ensemble de la région. C'est ce dont nous parlons actuellement: la qualité de l'eau et la possibilité de la pollution dans cette région. Voici l'article:

Quand l'exploitation minière et le smeltage ont pris leur essor dans les régions arctiques, après la guerre, on supposait que l'évacuation des effluents dans l'immensité désolée de l'Arctique ne serait pas dangereuse. Cependant, des collectivités se sont rapidement formées sur les lieux des opérations et les travailleurs sanitaires se sont aperçus qu'elles pourraient même être encore plus dangereuses, pour la santé, dans le climat de l'Arctique que dans les endroits peuplés de la zone tempérée. Il en est résulté un cas important où l'on a entrepris l'exploitation de l'or et le smeltage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada sans recourir

[M. Harding.]

au contrôle des résidus. Deux ans après le début des opérations, le trioxyde d'arsenic produit par les fours de grillage de minerai destinés à récupérer l'or avait contaminé l'agglomération environnante au point d'empoisonner des animaux domestiques et des êtres humains. En outre, le processus de répartition des produits de la fission des radionuclides autour de la Terre est observé depuis un certain nombre d'années et les spécialistes de ce domaine de la santé soupçonnent également le climat de l'Arctique de favoriser l'accumulation de ces facteurs de contamination.

Il soutient que très fréquemment nous prendrons l'organisation d'une zone tempérée—et nous demeurons dans une zone tempérée—pour essayer de la transplanter dans une région de climat tout à fait différent. C'est peut-être ce qui est arrivé au sujet de ce projet de loi. Voici la suite de l'article:

Il est maintenant évident que le développement de l'Arctique dans le régime de la zone tempérée pourrait amener les mêmes problèmes concernant le progrès de la contamination de l'environnement—peut-être même sous une forme accentuée—du fait des conditions météorologiques, géologiques et géographiques des hautes latitudes.

• (8.50 p.m.)

Le fait intéressant à noter ici, monsieur l'Orateur, c'est que, comme certains députés l'ont déjà noté, la plus grande partie de l'Arctique est du pergélisol. Ce n'est pas comparable avec les régions dans lesquelles nous vivons. L'auteur de l'article explique ensuite que l'on se mettrait probablement à pulvériser du DDT afin de lutter contre les mouches noires. Dans la plus grande partie du Canada, une quantité appréciable de résidus pénétreraient dans le sol au moment des pluies et s'y dissolveraient au bout d'un certain temps. Des modifications chimiques interviendraient, mais ceci n'est pas le cas lorsqu'il y a une couche de pergélisol. Il conviendrait de signaler ce genre de choses à la Chambre, au comité et au ministre qui présente le bill à la Chambre.

Pour résoudre le problème de la pollution dans l'Arctique, il ne suffit pas de prévoir des règlements pour les ressources en eau. Il nous faut étudier la question et dresser toute une série de plans quant à savoir ce que nous ferons des déchets minéraux susceptibles de devenir toxiques, et ce que nous ferons des déchets d'un autre genre provenant de la petite communauté qui sera fondée. Ses membres se trouveront confrontés exactement au même problème. Les étangs, les lacs et les rivières seront les seuls endroits qui pourront accueillir les déchets. Une très petite quantité de ceux-ci s'infiltreront dans le sol et seront dissous de cette manière.

La brochure traite aussi des retombées et de ses effets sur les animaux et les hommes.